

PROCÈS VERBAL **RÉUNION DU 01 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 27 mars 2026

Le premier avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure.

Membres présents : M. Antoine BRIE, Mmes Audrey BUISSON, Aurélie CHOISEL, M. Sébastien DELAGE, Mmes Murielle ETIENNE, Catherine FERRANT, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Marie-Lys JAUBERT, M. Arnaud JUIN, Mme Aurélie LACROIX, MM. Luc LAMBERT, Nicolas LETELLIER, Mme Arlette LITRÉ, MM. Pascal MAZAUD, Christian MENARD, Vincent MEYER, Frédéric PIERRE, Mmes Samantha PREVOT, Marie REIGNOUX.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Sébastien DELAGE a donné pouvoir à Christian MENARD à partir de 19h30

Excusé(s) :

Absent(s) :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, Mme PREVOT Samantha est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres candidats en tant que titulaires :

- Frédéric PIERRE
- Antoine BRIE
- Murielle ETIENNE

Membres candidats en tant que suppléants :

- Samantha PREVOT
- Pascal MAZAUD
- Christian MENARD

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

2 – Désignation du délégué défense

Depuis 2021, il existe au sein des communes un Correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors des renouvellements des conseils municipaux, l'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de Correspondant Défense dont la mission s'organise autour de trois axes :

- L'information sur l'actualité défense ;
- Les parcours citoyens ;
- La mémoire et le patrimoine.

Madame le Maire propose de procéder à cette désignation.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Désigne comme délégué :

- Christian MENARD

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

3 – Désignation d'un délégué au CNAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale, association loi 1901 qui œuvre pour le mieux-être des personnels des Collectivités Territoriales (aides pour la vie quotidienne, pour les enfants, la culture et loisirs, les vacances, la solidarité et l'écoute sociale).

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau délégué au sein du CNAS pour représenter la commune.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Désigne comme déléguées :

- Déléguée élue : Aurélie LACROIX
- Déléguée membre du personnel : Christine ROBERT

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

4 – Délégation SIAEP KARST DE LA CHARENTE

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux membres au sein de la Délégation SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable) KARST de la Charente. Pour la commune de Val-de-Bonnieure, il est demandé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Désigne comme déléguée titulaire :

- Murielle ETIENNE

Désigne comme délégué suppléant

- Nicolas LETELLIER

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

5 – Désignation des délégués à l'ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente)

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des délégués au sein de l'ATD16 (Agence Technique de la Charente), agence qui accompagne les collectivités du département dans les domaines d'expertise comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'assistance juridique, le numérique et la cartographie.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

Désigne comme déléguée titulaire :

- Murielle ETIENNE

Désigne comme délégué suppléant :

- Luc LAMBERT

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

6 – Désignation des délégués au SDEG 16 (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DE LA CHARENTE)

Madame le Maire expose que à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux membres pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

Désigne comme délégué titulaire :

- Antoine BRIE

Désigne comme déléguée suppléant :

- Aurélie LACROIX

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (BP2026)

Madame le Maire propose au conseil municipal de lister dès à présent les noms et les montants des subventions qui seront attribuées au Budget Principal 2026.

Pour rappel versement aux associations suivantes en 2025 :

- RASED 132.00 €
- ADMR 500.00 €
- Comité fêtes St Angeau 300.00 €
- Coopérative école St Angeau (exceptionnelle) 1 000.00 €

- Coopérative école St Angeau 940.00 €
 - Coopérative école St Amant 940.00 €
 - Eider 800.00 €
 - Apprendre en s’amusant 250.00 €
 - Amicale des pêcheurs Mansle 250.00 € (actions en faveur du milieu halieutique)
- 5 112.00 €

Versements aux associations en 2026 :

- Coopérative école St Angeau 4 500.00 € (Délib 2026-003)
 - RASED 126.00 €
 - Apprendre en s’amusant 250.00 €
 - EIDER 1 000.00 €
 - ADMR 500.00 €
 - Coopérative scolaire 940.00 €
 - Coopérative scolaire 940.00 €
- 8 256.00 €

(Plusieurs familles de Val-de-Bonnieuere sont concernées par EIDER.

RASED : montant demandé en fonction du nombre d’élèves.

Apprendre en s’amusant Nord Charente est une association créée en 2022 et basée à Aunac-sur-Charente, son but est de proposer aux jeunes situés en zone rurale du Nord Charente des activités favorisant l’apprentissage et la construction de connaissances culturelles, scientifiques, artistiques ou sportives par le biais d’activités ludiques. Des enfants de la commune en ont déjà bénéficié.)

8 – Versement secours Dossier N°1

Madame le Maire informe l’Assemblée qu’une conseillère en Économie Sociale et Familiale de la Maison Départementale des Solidarités de Mansle, l’a sollicitée afin d’obtenir une aide alimentaire d’urgence.

Le Conseil Municipal après l’exposition de la situation par Madame le Maire et après en avoir délibéré.

- **ACCORDE** le secours demandé d’un montant de **80,10 €**.
 - Facture n°26-03-72 LES GOURMANDISES du 16/03/2026, d’un montant de 40,10 €.
 - Facture n°12/1899 EPICERIE VAL-DE-BONNIEURE du 16 mars 2026, d’un montant de 40,00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater la dépense sur le budget de la commune à l’article 65138_Autres secours.

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

9 – URBANISME : MODALITE DE FINANCEMENT DU SERVICE MUTUALISE D’ADS

Vu le Code de l’Urbanisme, et notamment les articles L422-1 et suivants,

Vu l’avis de la Conférence des maires de Cœur de Charente réunie le 17/11/2022,

Vu la délibération n°20221124_02 du 24 novembre 2022 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Charente, définissant les modalités de mise en œuvre d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),

Vu la délibération n°20230427_06 du 27 avril 2023 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Charente, approuvant le PLUi,

Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC, adjointe déléguée à l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes pour délivrer les demandes d'autorisation d'urbanisme.

De plus, conformément à l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, lorsque la commune fait partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, le maire ne peut pas disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour assurer l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC précise que la communauté de communes a créé en 2017 un service commun d'instruction des autorisations du droit du sol « ADS », qui instruisait jusqu'à l'approbation du PLUi les demandes d'urbanisme pour le compte des 11 communes dotées d'un document d'urbanisme.

Il rappelle que la communauté de communes a approuvé son PLUi le 27 avril 2023. Madame le Maire précise que depuis, toutes les communes de Cœur de Charente seront donc tenues d'assurer l'instruction des demandes d'urbanisme.

Sur avis de la Conférence des maires, le conseil communautaire de la communauté de communes a proposé d'étendre le périmètre d'action territorial du service commun d'instruction ADS à l'ensemble des communes de Cœur de Charente, sous réserve des volontés concordantes de la CDC et des communes.

La Conférence des maires réunie le 17/11/2022 a débattu sur le dimensionnement et les modalités de financement de ce service commun.

Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC précise au conseil municipal les missions qui sont assurées par le service ADS. Le service assure l'instruction, pour le compte des communes membres, les demandes d'urbanisme suivantes :

- ✓ Instruction des CUB (Certificats d'urbanisme pré-opérationnels),
- ✓ Instruction des DP (Déclaration préalable), y compris pour les clôtures,
- ✓ Instruction des PC (permis de construire),
- ✓ Instruction des PA (Permis d'aménager),
- ✓ Instruction des PD (Permis de démolir), y compris hors secteur des « bâtiments de France »,
- ✓ Instruction des DIA (Déclarations d'intention d'aliéner).

Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC expose la clé de répartition pour le financement du service ADS (salaires + logiciels). Au nom de la solidarité territoriale, les communes et la communauté de communes assurent ensemble le financement du service, selon la clé de répartition suivante :

- ✓ 25% du coût à la charge de la communauté de communes,
- ✓ 75% du coût à la charge des communes.

Cette clé de répartition a été basée sur le « retour fiscal » de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au niveau du « bloc communal » (part de la TFB perçue par la CDC (22%) et par les communes (78%).

La part à la charge des communes sera facturée en fonction du type et du nombre d'actes instruits par le service ADS l'année N-1 pour le compte de chaque commune.

Les coûts unitaires par type d'acte sont les suivants :

Nature des demandes	Sigle	Coût unitaire/type d'acte
Déclaration d'intention d'aliéner	DIA	35 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUB	124 €
Déclaration préalable de travaux	DP	124 €
Permis de construire maison individuelle	PCMI	176 €
Permis de construire autre (ERP, agricole, entreprise...)	PC	229 €
Permis d'aménager	PA	353 €
Permis de démolir	PD	88 €

Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Cœur de Charente au profit de ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les conditions d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols porté par la communauté de communes Cœur de Charente,

D'INSCRIRE les crédits afférents au titre des budgets primitifs,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en découlant, notamment la convention précitée.

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

10 – Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présentation et approbation

Vu la délibération du 28 août 2024, décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 (le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion).

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Municipal élit son président,

Considérant que le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Considérant que Mme JAUBERT a été désignée pour présider la séance pour l'adoption du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire pendant que l'assemblée procède à l'adoption du Compte Financier Unique.

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 142 205.58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 270 849.84 €

1 599 006.37 € (report antérieur 328 156.53 €)

- Excédent de fonctionnement : EXERCICE 2025 = + 128 644.26 €

- Excédent de clôture : = + 456 800.79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 168 468.12 € (exercice 2025)

242 082.46 € (report antérieur 73 614.34 €)

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 117 948.96 €

- Déficit d'investissement 2025 = - 50 519.16 €

- Déficit d'investissement de clôture = - 124 133.50 €

Oui l'exposé de la présidente de séance, Mme JAUBERT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le Compte Financier Unique 2025,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 18 / 19

VOIX POUR	18
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	1

11 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur PIERRE, adjoint délégué aux finances, propose d'affecter les résultats de fonctionnement soit 456 800.79 €, de la façon suivante :

Compte-tenu des restes à réaliser 2025 : 5 500.00 € en dépenses et 7 000.00 € en recettes d'investissement

AFFECTATION EN RESERVE Recettes d'investissement 1068 = **122 633.50 €** (restes à réaliser d'investissement 1 500.00 € moins le déficit de clôture d'investissement 124 133.50 €)

REPORT DE FONCTIONNEMENT Recettes de fonctionnement 002= **334 167.29 €**

(L'excédent de clôture 456 800.79 € moins l'affectation de réserve 122 633.50 €)

Oui l'exposé de Monsieur PIERRE, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal :

Approuve les affectations de résultat tel que présenté ci-dessus.

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

12 – PRÉPARATION DU BUDGET 2026

Monsieur Frédéric PIERRE, adjoint au Maire délégué aux finances présente au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget communal dans un document préparatoire distribué aux membres du conseil.

- *Il rappelle les restes à réaliser de l'exercice 2025 qui doivent être mis d'office au budget comme l'affectation de résultat, ainsi que des dépenses d'investissement déjà engagée car elles ne pouvaient attendre le vote du budget comme indiqué dans le document de présentation.*
- *Une explication est faite des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les choix de travaux sont évoqués ainsi que les projets.*

VOTANTS : 19 / 19

VOIX POUR	19
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

Questions diverses :

- Commissions communales au nombre de 5 :
 - APPEL D'OFFRE : Catherine FERRANT, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Vincent MEYER, Frédéric PIERRE, Antoine BRIE, Murielle ETIENNE, Samantha PREVOT, Pascal MAZAUD, Christian MENARD.
 - COMMUNICATION : Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Luc LAMBERT, Frédéric PIERRE, Samantha PREVOT, Marie REIGNOUX, Catherine FERRANT.
 - FINANCES / IMPÔTS : Frédéric PIERRE, Arnaud JUIN, Arlette LITRÉ, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Murielle ETIENNE, Marie-Lys JAUBERT, Vincent MEYER, Antoine BRIE, Marie REIGNOUX, Aurélie CHOISEL.
 - VIE QUOTIDIENNE ET CÉRÉMONIES : Nicolas LETELLIER, Arnaud JUIN, Marie-Lys JAUBERT, Audrey BUISSON, Sébastien DELAGE, Murielle ETIENNE, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Aurélie CHOISEL, Samantha PREVOT, Christian MENARD.
 - SCOLAIRE : Nicolas LETELLIER, Arlette LITRÉ, Audrey BUISSON, Arnaud JUIN, Marie-Lys JAUBERT, Christian MENARD, Aurélie CHOISEL, Samantha PREVOT.
- Animations City Stade le 10 avril 2026 de 14h à 16h pour les ados de 11 ans et plus, mise en place par les animateurs de la communauté de communes Cœur de Charente.
- Fête de l'Abre le 25 mai 2026 à 21h, le PETR organise une balade nocturne à Val-de-Bonnieure.
- Le PETR relance le conseil de développement : appel à participation pour les projets locaux, ouvert aux élus qui ne siègent pas au PETR.
- Antoine BRIE, adjoint délégué aux travaux, est preneur des informations venant des autres élus pour des problématiques constatées sur la commune, ou s'il y a des choses à faire pour la sécurité.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le Maire, Aurélie LACROIX



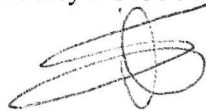
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

SIGNATURES

Antoine BRIE



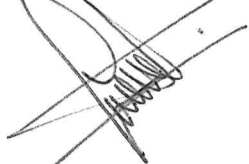
Audrey BUISSON



Aurélie CHOISEL



Sébastien DELAGE



Murielle ETIENNE



Catherine FERRANT



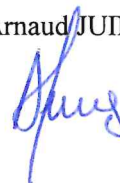
Nathalie GUILLAUMIN-
PRADIGNAC



Marie-Lys JAUBERT



Arnaud JUIN



Aurélie LACROIX



Luc LAMBERT



Nicolas LETELLIER



Arlette LITRÉ



Pascal MAZAUD



Christian MENARD



Vincent MEYER



Frédéric PIERRE



Samantha PREVOT



Marie REIGNOUX

